YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2006

DELIBERATION N° 2006/11/1155

OBJET : Présentation du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV) pour l'année 2005.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au Président d'un établissement public de coopération intercommunale d'adresser aux Maires de chaque commune membre, tous les ans, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif,

VU le rapport d'activités pour l'année 2005 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV),

La Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique consultée,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

PREND acte de la communication dudit rapport lors de sa séance du 23 novembre 2006.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 23-11-06
et de la publication le 30-11-06
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire